

Informations relatives à la conclusion d'une convention mentionnée à l'article L225-38 du Code de commerce

(Articles L225-40-2 et R225-30-1 du Code de commerce)

Conclusion d'un contrat d'émission d'obligations remboursables en actions "ORA 2020" avec la société Vitis et la Caisse des Dépôts et Consignations, autorisée par le Conseil d'administration le 22 janvier 2020.

- Objet de la convention : Souscription à une obligation remboursable en actions de la société Vitis à hauteur de 2,4 millions d'euros afin de financer le développement de l'activité de la société Vitis dans le cadre notamment du Plan France Très Haut Débit sur l'ensemble des Réseaux d'Intérêt Public, de la diversification de ses canaux de vente, de la promotion de la marque VIDEOFUTUR et de l'évolution de son offre.
- Noms des personnes directement ou indirectement intéressées et nature de leur relation avec la société :
 - M. Joseph Haddad (Président), et
 - M. Mathias Hautefort (Directeur Général).
- Date de la convention : 25 février 2020.
- Conditions financières :
 - Montant de l'obligation souscrite par la société : 2.4 millions d'euros,
 - Rémunération : intérêt annuel de 4,5% payable au plus tard le 31 janvier suivant la clôture de chaque exercice social,
 - Intérêts de retard au taux annuel de 3%,
 - Date d'échéance : 31 mars 2021,
 - Remboursement : 163.376 actions ordinaires de la société Vitis.
- Indication du rapport entre son prix pour la société et le dernier bénéfice annuel de celle-ci :
 - rémunération sur 12 mois au titre de la convention : 108K€,
 - soit 6,2% du résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (1.753 K€).

Netgem

10 avenue de l'Arche, 92419 Courbevoie Cedex
Société anonyme au capital de 6.144.211,80 euros
www.netgem.com +33 1 55 62 55 62
R.C.S. Nanterre 408 024 578
Code ISIN : FR0004154060